

09 Mai 2022

Commission consultative paritaire ministérielle

Du 07 avril 2022

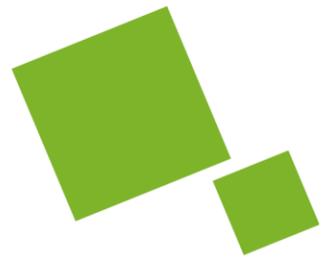
Des avancements et promotions pas à la hauteur !!!!

Une nouvelle fois, l'exercice pour les avancements et les promotions a un goût amer : trop d'agent.es méritant.es sont laissé.es de côté. Le Sne-FSU est la seule organisation syndicale à avoir réalisé une déclaration liminaire.

« Après des mois d'attente de cette CCPM qui est un moment important dans la carrière d'un.e agent.e, le Sne-FSU ne peut encore une fois que dénoncer et déplorer le taux misérable des promotions des personnels sous quasi-statut. Un seul exemple : le changement de niveau pour la catégorie des personnels d'application : 1 promotion possible pour 27 agent.es promouvables. Cela fait 26 années d'attente !

Nous avons en tête votre réponse, Monsieur le Président, à notre question « comment expliquer cela aux agent.es ? » : "il faut qu'ils.elles soient patient.es" ! Nous sommes à court de qualificatif : attendre plusieurs décennies pour espérer que son tour vienne pour évoluer malgré de bons états de services, on ne sait pas comment cela s'appelle mais certainement pas de la patience.

Comment raisonnablement expliquer les inégalités de traitements pour des agent.es aux missions souvent similaires au sein d'un même établissement public, quand les écarts de trajectoires d'évolutions de carrières et de rémunérations entre collègues sont si élevés selon qu'ils soient fonctionnaires ou contractuel.les sous quasi-statut. Cette discrimination flagrante, voulue, est profondément injuste. Elle heurte la dignité des femmes et des hommes qui servent les missions de l'Etat. Que dire d'un traitement qui fait de vos employés une catégorie inférieure, où vous voulez l'exigence du travail bien fait mais une rémunération et des perspectives d'évolution discriminantes ? Comment réagir face à la réalité des chiffres de l'inflation qui a augmenté depuis 2011 de 13 %



aboutissant à un appauvrissement forcé ? Et que face à cela, aux difficultés grandissantes de pouvoir subvenir chaque fin de mois aux besoins essentiels, le Ministère offre aux personnels promouvables sous quasi-statut une si faible espérance d'amélioration notable de leur traitement ?

Découragement et démotivation du personnel sont les fruits de la non volonté de rehausser les taux de promotion, rendant de plus en plus difficile le fonctionnement même des établissements. Jusqu'à quand encore aurons-nous à subir cette injustice où le contrôle des dépenses a suppléé la considération et la dignité des hommes et des femmes dans un juste traitement ? Que dire aux personnels, qui en plus de vivre cette situation particulièrement pénalisante, voient encore l'oligarchie de certains contrôleurs financiers qui refusent de signer l'attribution de la part variable et sa rétroactivité comme on le voit au Parc national de La Réunion ? Et malgré les remontées faites au Ministère, la situation n'a pas changé, comme une forme de tolérance à l'inexcusable. Il est aujourd'hui plus qu'urgent qu'enfin les agent.es de votre ministère puissent avoir la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre de par leur investissement et la qualité du travail accompli.

Cette absence de perspective d'évolution de carrière est aujourd'hui un facteur de RPS que l'on ne peut plus ignorer.

Sans évolution significative et rapide de ces taux de promotion, nous saurons en prendre note, ainsi que les personnels et vous en assumerez les conséquences !

Que dire de la difficulté à recevoir les documents : après un report de cette instance pourtant importante ? La cause : ne pas mettre les documents sur Alfresco en temps et en heure, un nouvel outil est proposé, complexe de connexion, et non ergonomique (plus de 200 téléchargements un à un). Quand on sait que le format ZIP existe depuis les années 80 !!!

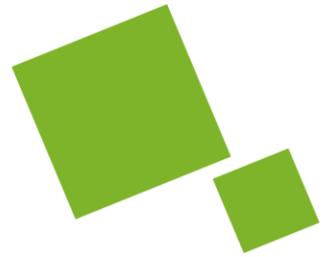
Et pour terminer, traitera-t-on les changements de catégorie 2022 avant les élections professionnelles ? Le chantier des négociations sur les taux de promotions du quasi-statut des contractuel.les de l'environnement est-il d'ores et déjà lancé ? Ce dossier sera-t-il proposé dans l'agenda social ?

On souhaiterait également savoir quels établissements publics proposent effectivement un dialogue social sur les taux de promo / d'avancement ? Il est dommage pour le Sne-FSU que ces échanges ne soient pas mis en place dans tous les EP.

Encore une preuve que le QS est "mort-né » comme le rappelle le Sne-FSU depuis le début. »

Le président de la CCPM partage le constat réalisé par le Sne-FSU et renvoie sur le guichet unique le refus d'augmentation des taux (pour les aligner à ceux des fonctionnaires) au motif que le quasi-statut environnement est trop jeune et qu'il y a « très peu de blocages de carrières ».

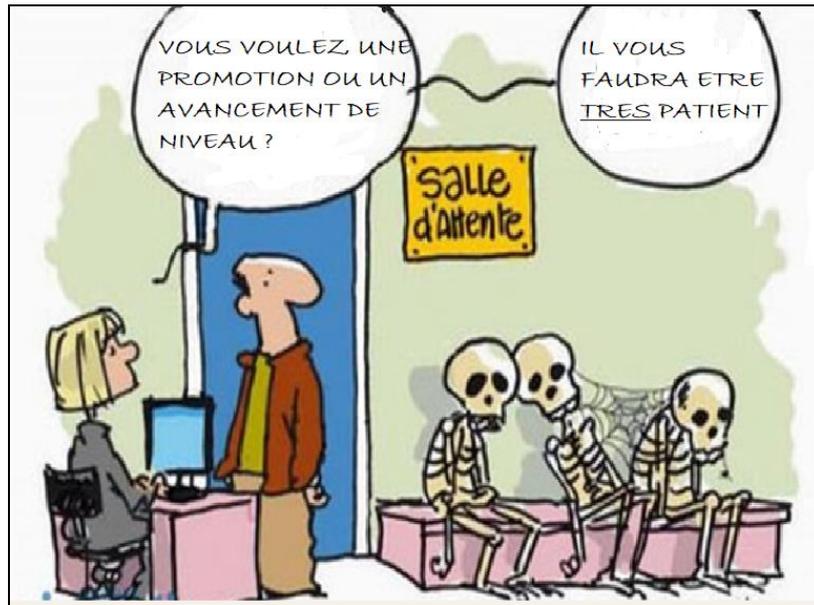
Les travaux pour déterminer les prochains taux 2023-2025 vont s'ouvrir. Le MTE va prendre la saisine des employeurs pour nourrir son travail sur le sujet (ex : nb d'agent.es échelon bloqué, depuis combien de temps, différence de grilles avec fonctionnaires, certains employeurs n'auront pas de promotions pendant plusieurs années). Le MTE est demandeur d'éléments factuels pour porter ce dossier. Les



employeurs pourront consulter les organisations syndicales en fonction des relations avec employeurs qu'ils entretiennent.

Pour information, l'OFB a d'ores et déjà prévu ce dialogue social sur ce sujet le 10 mai 2022.

Vous trouverez [ici](#) la liste des agents promus.



Si vous pensez avoir été lésé.es, le Sne-FSU vous recommande de réaliser un recours gracieux auprès de la direction de votre établissement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez communiquer copie de vos recours à vos représentant.es.

Vos représentants Sne-FSU ayant siégés à cette CCPM sont :

Fabienne MALLET
(fabienne.mallet@ofb.gouv.fr)
Jean-Marie PAUSE
(jean-marie.pause@reunion-parcnational.fr)
Mara RIHOUE
(mara.riouhet@ofb.gouv.fr)
Fanny FAIVRE D'ARCIER
(en-ffaivredarcier@guyane-parcnational.fr)

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

